

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
ADRESSÉE AU GOUVERNEMENT

DATE DE L'ÉLECTION COMPLÉMENTAIRE D'HALIFAX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. CLARENCE GILLIS (Cap-Breton-Sud): Je désire poser au leader suppléant du Gouvernement une question qui se rattache au fait que la population d'Halifax désire vivement savoir si le Gouvernement est en mesure d'indiquer approximativement la date à laquelle l'élection complémentaire aura lieu là-bas.

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): Je devrai recourir ici à une formule que je n'aime guère en disant que le Gouvernement fera connaître en temps et lieu ses intentions à cet égard.

M. GRAYDON: Le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement a récemment reçu un rapport sur les conditions météorologiques à Halifax?

Le très hon. M. ST-LAURENT: La réponse est négative.

RÉGIE DES LOYERS

HAUSSE DE 10 P. 100 MENTIONNÉE PAR LES
JOURNAUX

A l'appel de l'ordre du jour.

M. STANLEY KNOWLES (Winnipeg-Nord-Centre): Je désire poser une question au ministre des Finances. Lui a-t-on signalé une nouvelle parue dans le numéro d'aujourd'hui de la *Gazette* de Montréal et selon laquelle une hausse de 10 p. 100 des loyers serait annoncée jeudi? Cette nouvelle est-elle fondée ou non?

L'hon. DOUGLAS ABBOTT (ministre des Finances): Je n'ai pas vu cette nouvelle.

M. KNOWLES: Est-elle fondée ou non?

M. L'ORATEUR: A l'ordre.

L'hon. M. ABBOTT: Il ne s'agit pas ici d'un programme radiophonique.

POUVOIRS D'URGENCE

MAINTIEN EN VIGUEUR DE DÉCRETS ET DE
RÈGLEMENTS

La Chambre reprend la discussion, interrompue le mardi 1er avril, sur la motion du très honorable M. Ilsley tendant à la 2e lecture du bill n° 104 prévoyant le maintien temporaire de certains décrets et règlements du gouverneur en conseil dans la situation critique nationale née de la guerre, et sur la proposition d'amendement de M. Fleming.

[Le très hon. M. St-Laurent.]

M. J. M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Monsieur l'Orateur, bien que le projet de loi à l'étude ait trait surtout à certaines régions, il n'en est pas moins évident que, depuis le début du présent débat, les honorables députés ont discuté le principe de la réglementation; l'expression de leur attitude a été l'un des éléments importants de la discussion. C'est pourquoi je me propose de formuler d'abord des remarques d'ordre général sur ce point particulier.

J'ai l'impression qu'à l'heure actuelle l'opinion se partage entre deux points de vue qui, comme les lignes parallèles dont on nous parle à l'école, ne peuvent se rencontrer. A mon sens, il ne devrait pas en être ainsi car ces divergences ne sont pas absolument inconciliables. J'espère que mes remarques permettront à ces parallèles de se rapprocher davantage. Bien entendu, quand il s'agit d'un compromis, on compte toujours que c'est l'autre partie qui cédera. Quoi qu'il en soit, c'est tout naturel.

M. KNOWLES: Est-ce là ce que vous avez fait hier?

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Ce qui a eu lieu hier est chose du passé et nous sommes revenus aux choses sérieuses. C'était hier pour tout le monde le jour du moisson d'avril.

M. COLDWELL: Surtout pour ceux qui ont voté dans le mauvais sens.

M. WRIGHT: Dans les deux sens.

M. MACDONNELL (Muskoka-Ontario): Il est tout naturel, je suppose, que je semble m'en prendre tout particulièrement à mes voisins immédiats de gauche. Je le fais avec le plus grand respect possible, convaincu que, si nos opinions diffèrent grandement, nous n'en sommes pas moins animés d'un même idéal. Nous l'oublions parfois. C'est donc dans cet état d'esprit que je commence mes observations.

Permettez-moi tout d'abord de relever, comme il convient, certaines paroles du chef de la C.C.F. Franchement, les opinions qu'il lui arrive parfois d'exprimer me laissent perplexes. Je tiens à citer une phrase qu'il a prononcée au cours d'un débat antérieur, espérant ne pas enfreindre par là le Règlement. J'emprunte la citation au hantsard du 3 février dernier:

La lutte se livre aujourd'hui entre les tenants de la socialisation et ceux qui ont foi dans le maintien du régime d'exploitation du peuple par de puissants groupes jouissant de droits acquis.